



Compte rendu du CA du 25 janvier 2022

Présents : Martine Auger, Joëlle Bejeannin, Liliane Buisson, Annick Cellier, Marie Jo Desmaris, Yves Ducongé, Denise Gautron, Maryse Lozano, Thierry Mangematin, Gérard Perrin, Michel Sala, Bernard Tournier,

Excusés : Gilbert Birraux, Christiane Juston, Jocelyne Servignat,

ORDRE DU JOUR

1 – VALIDATION DE LA CHARTE SUR LA RANDONNEE PEDESTRE :

Un groupe composé de membres du CA et d'animateurs de randonnée pédestre travaille depuis le mois de décembre sur cette charte

Cette charte définit :

- l'engagement moral que doit observer un animateur de randonnée .En effet son statut de bénévole lui a permis de bénéficier d'une formation fédérale gratuite pour assurer la mission sur laquelle il s'est engagée envers le Club et les adhérents.
- les modalités de programmation et d'organisation des randonnées : reconnaissance des parcours, vigilance par rapport à la météo et population concernée.

Les programmations proposées par l'ensemble des animateurs, doivent être validées par le ou la Président(e) et par le ou la Responsable des randonnées, afin que la responsabilité du Club puisse être reconnue en cas d'accident. Le ou la Président(e) doit être prévenu(e) impérativement dans les plus brefs délais

Le conseil d'administration valide la charte à l'unanimité (Voir ci-jointe).

2 – REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES :

Du fait de l'absence du Trésorier, suite à un empêchement de dernière minute, ce point de l'ordre du jour est reporté au prochain conseil d'administration.

3 – DESIGNATION D'UN CHARGE DE LA COMMUNICATION :

Yves DUCONGE , proposé pour cette mission , est accepté à l'unanimité.

L'OMS nous a informé qu'une radio locale (RADIO B) aimerait interviewer des responsables d'activités de la RSCB. Yves DUCONGE est chargé de prendre contact avec les différents responsables d'activités pour organiser ces interviews.

Un correspondant du Progrès pourrait être sollicité.

Question de Joelle BENJEANNIN : pourquoi pas la Voix de l'Ain qui concerne beaucoup de monde dans les campagnes ?

Réponse : Nous allons commencer par le Progrès et nous verrons après.

4 – INFORMATION SUR L'ABONNEMENT « OPENRUNNER » :

Il est demandé aux membres du CA de valider l'acquisition , faite en urgence, du logiciel OPEN RUNNER d'un montant annuel de 79€ qui constitue un bon outil pour les animateurs de randonnées.

Cet achat est accepté à l'unanimité

5 – COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU SUR LES NOUVELLES MESURES SANITAIRES :

Les consignes gouvernementales transmises par l'OMS prévoient que chaque association désigne un titulaire et un suppléant pour la vérification systématique du PASS VACCINAL (qui remplace le PASS SANITAIRE à compter du 15 Février) lors de chaque séance des activités sportives.

Le bureau réuni le 11 Janvier 2022 a établi la liste des responsables pour la mise en œuvre de ces dispositions , à savoir :

- Aqua gym du mercredi :

Titulaire : Jacques RAY

Suppléant : Liliane BUISSON

- Aqua gym du jeudi :

Titulaire : Elisabeth EXCOFFIER

Suppléant : Dominique DROT

- Tir à l'arc :

Titulaire : Thierry MANGEMATIN

Suppléant : Dominique DROT

- Danses en ligne groupe 1 :

Titulaire : Annick CELLIER

Suppléant : Chantal SALVINO

- Danses en ligne groupe 2 :

Titulaire : Marie Jo DESMARIS

Suppléant : Annick CELLIER

- Gym du mardi :

Titulaire : Robert FAURE

Suppléant : Liliane BUISSON

- Gym du jeudi :

Titulaire : Véronique BEAUDOUX

Suppléant : Annick CELLIER

- Activité bowling :

La vérification des pass est faite par le gestionnaire du bowling

- Rappel des règles du covoiturage :

2 passagers sur chaque rangée de sièges + le conducteur (décret 2021-699 Titre 2 Article 21 du 1^{er} juin 2021 modifié).

Le conducteur est son conjoint comptent pour un passager à l'avant du véhicule.

6 – PROJET DE REUNION AVEC LES ANIMATEURS :

Comme chaque année, la RSCB organise un repas pour ses animateurs, moment convivial et d'échanges.

La date du 3 mai 2022 est retenue. Le restaurant choisi est « chez la Mère Bouvier » à Montcet. Annick CELLIER est chargée de se renseigner auprès du restaurateur (menu, tarif).

7 – EVOLUTION DES FORMATIONS (ACTUALITES FEDERALES) :

Gérard PERRIN, Référent Formation, a reçu un message de la Fédération le 11 Janvier 2022 , l'informant des évolutions sur la formation fédérale.

Dorénavant les formations vont suivre le rythme de l'exercice budgétaire fédéral à savoir du 1^{er} Septembre de l'année N au 30 Juin de l'année N+1 en remplacement de l'année civile. D'ici la fin de saison deux calendriers 2021-2022 et 2022-2023 vont coexister permettant aux candidats de se positionner sur les stages à venir dès Septembre 2022.

La Formation Commune de Base (FCB) est en principe systématique pour les animateurs mais également pour les membres du Conseil d'Administration non animateurs. Liliane Buisson propose d'inscrire les personnes concernées avec effet sur 2022-2023.

- Evolution pour les durées de stage de formation :

A partir de la prochaine saison sportive, la durée des stages M2 évolue comme ci-dessous

Stage de randonnée pédestre passe à 31 h de formation au lieu de 35h

Stages autres activités passent à 32 h de formation au lieu de 35h

- La formation continue vient remplacer les modules complémentaires actuels

- Les animateurs qui n'ont pas pu effectuer le renouvellement du PSC1(Premiers Secours) du fait de la pandémie bénéficient d'une prolongation de validité jusqu'en Mars 2022. Mais ce n'est plus un prérequis pour s'inscrire en stage M1.

-Suppression des 21 jours de délai entre stage FCB et M1

-Passerelle d'un brevet d'accompagnant sportif vers un brevet d'animateur fédéral

Par ailleurs , une nouveauté pour l'avenir puisque certaines formations pourront avoir lieu en distanciel.

8 – RETOUR SUR LA DERNIÈRE REUNION DU CODERS :

- Les frais de déplacement pour les stages sont désormais remboursés par la RSCB qui se fait rembourser par le CODERS
- La journée de formation des danseuses à l'Ambarock d'Ambérieu en Bugey est fortement compromise. Le CODERS cherche une solution.

9 – QUESTIONS DIVERSES :

Pour faire suite à leur demande , il a été décidé d'acheter des trousse de premier secours pour tous les responsables d'activités , soit une quinzaine de trousse environ.

.

La randonnée, suivie d'un repas ,prévue le 7 Janvier à Montrevel, a due être annulée du fait de cas de Covid détectés parmi le personnel du restaurateur. Elle est à nouveau programmée pour le 8 Avril 2022.

L'examen des demandes de remboursement des cartouches d'encre de la part des animateurs et des membres du CA, ne pouvant être effectué en l'absence du Trésorier, est reporté à la prochaine séance .

La séance est levée à 18 heures

Fait à Bourg en Bresse le 28 janvier 2022

la Secrétaire

la Présidente

Annick CELLIER

Liliane BUISSON